



COMMISSION DEPARTEMENTALE DE L'ARBITRAGE

PROCES VERBAL N°5 DU 17.12.2024 MANDAT 2024-2028 - SAISON 2024 / 2025

PRESIDENT: M. Frédéric CASTEL

PRESENTS : MM. Oualid BELHADI, Pascal DALLA POZZA, Thomas DE FARIA, Olivier GOMAS, José PEREIRA

EN VISIO : M. Francis CUNY

ABSENTS EXCUSES : MM. Raphaël DELANDHUY, Yann MEMBRADO, Toufik MEZRICHE, Thierry RAYBAUDI (représentant des arbitres au CoDir)

Le Président Frédéric CASTEL ouvre la séance à 18 h 30.

I / PREAMBULE- APPROBATION PROCES-VERBAL

1.1 PREAMBULE

En raison de ses obligations professionnelles, Frédéric CASTEL, Président de la CDA, est en visio.

1.2 APPROBATION PV :

Le Procès-Verbal N°4 a été approuvé par messagerie électronique et publié sur le site du DAF.

II / COURIELS RECUS

Le 26.11 Maxime SYREN, Matthieu COTTIAS le 27.11, Nolan LEGERE et José Kasiala LUVUALU MAMBI le 28.11 signalent l'impossibilité de consulter leurs désignations via l'application officielle.

Le 28.11 Francis VOGEL, Président de la JS St Julien FC, s'étonne auprès du DAF de ne voir désigné un arbitre sur un match U18 de son club, qu'il estime important.

Le 29.11 Annick HERLUISON, Secrétaire du Romilly Champagne FC, annonce les forfaits de ses équipes U18 et U15, ce qui permet à la CDA d'affecter les arbitres de ses rencontres sur d'autres matchs.

Le 29.11 Ludovic BOUNIOL, Maire de Mesgrigny et Vice-Président de la Communauté de Communes Seine et Aube en charge du sport et de ses installations, interpelle, via la boîte mail de la

Commission du Statut de l'Arbitrage, la CDA sur la non désignation d'arbitre sur un match U15.

Thierry RAYBAUDI lui fait une réponse détaillée le 03.12.

Le 29.11 Eric RAYBAUDI, Président de l'Etoile de Lusigny, informe du forfait de son équipe U13. Il produit un arrêté municipal de fermeture des installations de son club pour le weekend des 31.11 et 01.12. Ceci permet à la CDA de repositionner les arbitres concernés sur d'autres rencontres. Il transmet le 06.12 les modalités d'utilisation des nouvelles installations suite à la livraison du terrain synthétique.

Le 01.12 Alexandre GABRIEL met en copie la CDA de son envoi d'un rapport disciplinaire.

Le 01.12 Patrick MARIVAL signale un dysfonctionnement de la FMI.

Le 29.11 et le 02.12 Annick HERLUISON, Secrétaire du Romilly Champagne FC, demande la désignation d'un arbitre et d'un délégué sur un match U18 car sur les réseaux sociaux des menaces de perturbations sont exprimées.

Le 02.12 Abdel FEZOUA met en copie la CDA de son envoi d'un rapport disciplinaire.

Le 03.12 Maxime SYREN demande la procédure à suivre par un arbitre souhaitant changer de club. Cédric BOUGÉ lui communique les informations sollicitées.

Le 08.12 Norbert THOUVENIN et Maxime SYREN mettent en copie la CDA de leur envoi de rapports disciplinaires.

Le 07.12 Rudy LONDERO, FC Nord Est Aubeois, met en copie la CDA de l'envoi d'un arrêté municipal déclarant le terrain de Brienne le Château impraticable pour le weekend des 7-8/12.

Le 07.12 José Kasiala LUVUALU MAMBI dépose un rapport circonstancié. Il lui est demandé de l'adresser à la ligue car c'est elle la gestionnaire de la compétition.

Le 09.12, après l'intervention d'Olivier GOMAS, le jeune Adrien GONZALES peut accéder à son portail des Officiels et ainsi consulter ses désignations.

Le 10.12 Guillaume BELDJOUDI met en copie la CDA de son envoi de rapports disciplinaires.

Le 10.12 Albi AHMETI est invité à remplir la fiche de renseignements pour être désignable.

Le 11.12 Mehdi BAHRIA, mis à disposition de la CDA, demande le transfert de son dossier au district de l'Essonne où il est installé désormais. La CDA le remercie des services rendus pendant son passage dans l'Aube.

Le 12.12 Bernadette DEBRABANDERE, Secrétaire du Rosières OS, met en copie la CDA de l'accord de son club pour le changement de date d'une rencontre U13.

Le 12.12 Eric RAYBAUDI, Président de l'Etoile de Lusigny, s'étonne de voir des matchs jeunes programmés le 22.12 alors que le calendrier officiel, publié sur le site du DAF, prévoyait la trêve du 16.12.24 au 21.01.25

Le 13.12 Julian CARTIER et Ismaël MALKI signalent ne pas pouvoir aller à leur match.

Le 15.12 Boaventura DIAS et Denis DERENNE mettent en copie la CDA de leur envoi de rapport circonstancié.

Le 15.12 Annick HERLUISSON, secrétaire du Romilly Champagne FC, signale l'absence de l'arbitre du match U15.

Le 15.12 le FC Bréviandes informe de l'absence de l'arbitre désigné sur son équipe U13.

Le 15.12 Renaud BOUGÉ annonce son absence à désignation pour raison familiale.

Le 16.12 Hervé RIGLET, Président de l'AGT, envoie aux instances du DAF un courrier relatif à l'appréciation de son club quant aux prestations et personnalité d'un arbitre. Il en profite pour demander comment faire pour pouvoir récuser un arbitre. La CDA n'est pas habilitée à répondre à ces questions.

III / INFORMATIONS

1/ LIGUE / CRA

1.1 LIGUE

Les services informatiques de la ligue mettent à disposition le 29.11 un support dédié à la résolution des difficultés rencontrées régulièrement par les utilisateurs des logiciels de la FFF.

Le 05.12 les services informatiques de la ligue transmettent un message de la FFF indiquant une indisponibilité globale du portail des officiels ainsi que de l'application mobile.

1.2 CRA

Le 29.11 Matthieu LOMBARD, DTRA, demande aux CDA le listing des potentiels candidats à l'examen ligue (futsal, féminine et JAL) qui aura lieu le 01.02.25 à Nancy.

Dans son PV du 07.12, la CRA annonce le départ de la LGEF d'un arbitre mis à disposition de la CDA en début de saison.

Le 04.12 Alicia GONZALEZ, Secrétaire administrative, demande à échanger avec un membre de la CDA au sujet d'un jeune arbitre. Frédéric CASTEL se met en lien avec elle pour répondre à ses interrogations. Elle alerte le DAF le 10.12 quant au délai nécessaire à la réservation des installations de la FIA de janvier.

2/ DISTRICT / CDA

2.1 DISTRICT

Le 26.11 Cédric BOUGÉ communique un document de la FFF, transmis à l'ensemble des arbitres et observateurs, en lien avec l'enregistrement des cartes grises des véhicules utilisés.

Le 25.11 Cédric BOUGÉ fait parvenir pour validation un dossier médical d'un arbitre au médecin du DAF. Il informe cet arbitre qu'il doit, avant de pouvoir être désignable, remplir la fiche de renseignements.

Le 27.11 le DAF invite les majors de promotion de la saison 2023-2024 à l'AG du 09.12.

Le 29.11 Cédric BOUGÉ demande un bilan d'activités à diffuser à l'AG du DAF le 09.12.

Le 12.12 la direction du DAF fait parvenir à l'ensemble des commissions le Guide de Procédures des Dépenses accompagné d'un modèle de dépenses à faire parvenir pour validation avant toute organisation de manifestation.

2.2 CDA

Le 10.12 la CDA est saisie par la Commission des Compétitions suite à la réception par celle-ci d'un rapport d'arbitre ayant volontairement saisi un officiel bénévole qui n'a pas tenu la fonction mentionnée, sur la FMI.

Frédéric CASTEL échange avec Arnaud DURUPT, Président du SAF, quant à l'éventualité de mettre en place un partenariat permettant à la CDA d'utiliser les installations du club aussi bien pour les FIA à venir ou la labélisation du Pôle centre d'entraînement par la CRA. Une rencontre est prévue début janvier afin d'avancer sur ces dossiers

La CDA définit et communique à la CRA la liste des récipiendaires aux médailles ligue pour la saison en cours.

La CDA retient la date du 18.01.2025 pour réaliser le rattrapage du test physique annuel.

Après validation par le CoDir, Pascal DALLA POZZA sera le représentant de la CDA en Commission de Discipline.

La CDA est régulièrement informée des tirages au sort des coupes départementales et des changements (horaires, forfaits, décalage, changement de terrain...) apportés aux compétitions gérées par le DAF ainsi que des éventuelles sanctions prises à l'encontre des arbitres par les différentes commissions du DAF.

IV / DESIGNATIONS

Au 16.12.2024 le DAF compte 94 arbitres désignables : 50 adultes, 31 jeunes et 13 ligue.

4.1 ADULTES

Le 27.11 Vincent TEIXEIRA demande une modification de désignation pour le 14.12 afin de pouvoir assister à l'arbre de Noël de l'UNAF.

Le 28.11 David DESPRET produit un CM d'indisponibilité. La CDA lui souhaite un prompt rétablissement.

Le 29.11 Patrick MARIVAL signale, sur une mauvaise boîte mail, avoir constaté une double désignation pour le 07.12. Il lui est rappelé l'adresse de la CDA.

Le 04.12 Roihim DANIEL demande le retrait d'une désignation suite à un évènement familial.

Le 09.12 Mohamed LACHAL donne une explication à son absence à désignation du 08.12.

4.2 JEUNES

Le 26.11 Ewan LOBREAU signale une impossibilité de se rendre à son match par manque de moyen de locomotion.

Le 26.11 Nabil KADDACHE informe ne pas pouvoir se rendre à sa désignation car il participe au Noël organisé par l'employeur de son père.

Le 30.11 Ismaël MALKI, suite à un nouveau bug de l'application des officiels, informe de son absence à désignation.

Le 03.12 Nolan LEGERE demande le retrait d'une désignation pour le 21.12 car il avait posé une indisponibilité. Il indique par ailleurs être disponible le 14.12.

Le 03.12 Tom LEROY informe ne pas être disponible pour sa désignation du 21.12.

Le 04.12 Alexis GUYOT transmet un CM de reprise.

Le 04.12 Thomas GIL annonce son absence à désignation pour le 07.12.

Le 05.12 Julian CARTIER informe qu'une blessure l'empêche d'honorer une désignation.

Le 05.12 Lana MATRY signale une indisponibilité pour le 21.12 qu'elle a omis de poser.

Le 06.12 Dylan FLEURIOT produit un CM.

Le 07.12 Anthony PEREZ signale l'absence de l'arbitre qu'il devait observer et à qui la CDA demande des explications.

Le 11.12 Nolan LEGERE et Messahoud TAKHEBARI se mettent à la disposition de la CDA pour le 14.12.

Le 11.12 Arthur PETIOT est désignable.

Le 14.12 Amandine BASLER demande s'il est possible d'avoir des AA pour son match du 21.12. Elle signale le 16.12 qu'elle ne pourra pas se rendre à sa désignation car son match est avancé au 18.12.

4.3 OBSERVATIONS - TUTORATS – FOOT DIVERSIFIE

Le 29.11 Yann MEMBRADO sollicite les services informatiques de la ligue pour résoudre une difficulté d'accès au portail des officiels.

Le 30.11 Anthony PEREZ annonce l'absence de l'arbitre qu'il devait observer.

Le 29.11 Pascal DALLA POZZA est sollicité par la FFSU pour la gestion des réservations d'installations pour une compétition se déroulant sur Troyes. Pascal ne peut accéder à cette requête hors périmètre de ses fonctions. Il désigne le 30.11 des arbitres pour une compétition FFSU se déroulant à Troyes le 05.12.

Le 06.12 Pascal DALLA POZZA a un temps de débriefing avec Laurent DUCLOS, Directeur régional FFSU. Ce temps d'échanges permet de faire un point sur les aspects nécessitant une amélioration.

Le 05.12 Jean Michel MAINGAUT signale ses difficultés d'accès à ses désignations.

Pascal DALLA POZZA et Yann MEMBRADO envoient régulièrement le listing des observations ou tutorats réalisés afin que le DAF puisse procéder au défraiement.

Thierry RAYBAUDI, représentant des arbitres au CoDir, informe Pascal DALLA POZZA que le CoDir a validé le 20.11 le fait que la seconde phase du championnat futsal se déroulera avec 2 arbitres désignés sur chaque rencontre.

Pascal DALLA POZZA a assisté à une réunion de bilan de mi-parcours du championnat futsal mis en place par le DAF cette saison. La seconde partie de cette compétition sera constituée de deux groupes.

Le 12.12 Jean Michel MAINGAUT signale son impossibilité de consulter ses désignations. Olivier GOMAS est saisi de ce dossier.

Yann MEMBRADO est régulièrement sollicité par des observateurs ou tuteurs pour des retraits de désignations. Il est rappelé à l'ensemble des observateurs / tuteurs qu'ils doivent tout comme les arbitres poser les indisponibilités avec une prévenance de 21 jours.

V / ETDA

5.1 FORMATION CONTINUE

La formation continue débutera après la trêve hivernale. Une explication de son fonctionnement sera faite durant le rassemblement de mi-saison prévu le samedi 1 février au Centre Sportif de l'Aube.

5.2 POLE ENTRAINEMENT

Le 27.11 la CDA sollicite les services de la ville de Troyes pour la réservation d'installations nécessaires à l'organisation du rattrapage du test physique de début de saison. La réservation est validée le 12.12.

5.3 FIA

Le 27.11 les services de la ville de Troyes sont sollicités pour la réservation des installations nécessaires à l'organisation de la FIA.

Le 03.12 Antonio TEIXEIRA envoie au DAF 3 candidatures à la prochaine FIA. Il est orienté vers l'IR2F pour procéder aux inscriptions.

Le 10.12 Didier CATTIAUX, Secrétaire de l'AS Droupt St Basle, met en copie la CDA de l'envoi d'une candidature à la prochaine FIA.

Le 12.12 les services de la ville de Troyes confirme la réservation des installations pour la FIA à venir dont le devis reste en attente des tarifs 2025. Afin de valider la FIA de janvier, le Centre Sportif est sollicité pour la salle et la restauration de cette formation.

Francis CUNY indique qu'à ce jour, il y a 17 candidats déclarés sur le portail IR2F dont 11 dossiers complets et 6 en cours. Il rappelle que la capacité maximale de candidats est de 25. Il complète en précisant qu'il a demandé à Oualid BELHADI de constituer l'équipe de formateurs car il est indisponible sur les weekends des 11-12 et 18-19 janvier. Il transmettra le nombre définitif de candidats retenus à

la FIA Aube 2 à Cédric BOUGÉ dès que cela lui sera communiqué par l'IR2F. La date n'est pas définie du fait des congés des fêtes de fin d'année de la ligue et du DAF. La liste nominative sera communiquée par les services de l'IR2F au DAF pour les dernières impressions (listes d'appel, chevalets, etc.).

La CDA va solliciter, afin de constituer le groupe des formateurs de la prochaine FIA, l'ensemble des personnes habilités par l'IR2F à cette fonction.

VI / TOUR DE TABLE ET QUESTIONS DIVERSES

La CDA souhaite à l'ensemble de la famille du football aubois et en particulier aux arbitres du District Aube de Football de très belles fêtes de fin d'année et espère les retrouver au rassemblement de mi saison fixé au **01.02.2025**.

L'ordre du Jour étant épuisé, le Président de la CDA, Frédéric CASTEL, lève la séance à 21H50.

La prochaine réunion de la CDA est fixée au **14.01.25** ou sur convocation de ses membres.

Pour la Commission Départementale de l'Arbitrage,

Le Président,

M. Frédéric CASTEL

Le Secrétaire,

M. José PEREIRA

Les décisions de la **Commission Départementale de l'Arbitrage** peuvent être frappées d'appel devant la Commission d'Appel compétente (District) dans un délai de 7 (SEPT) jours à compter du jour de leur publication sur le site Internet du District Aube de Football (<http://district-aube.fff.fr>) (RG. FFF. Article 182, 188 à 190 – Article 3.4.1 de l'annexe 2)